

Élites collaboratrices

Rôle historique et contemporain.

La construction d'un État-Nation n'échoue pas toujours par manque d'appui populaire. Elle peut échouer parce que ceux qui seraient en position de la diriger n'en veulent pas. C'est l'angle mort de la plupart des analyses souverainistes québécoises: on comptabilise les votes, on mesure les humeurs, on ajuste les plateformes, sans jamais nommer le problème de fond. Une fraction des élites québécoises, formées dans les institutions fédérales, intégrées à leurs réseaux et liées à leurs structures économiques, fonctionne objectivement comme frein à tout projet d'indépendance. Non par trahison consciente, mais par socialisation profonde dans un ordre qu'elles ont appris à gérer plutôt qu'à transformer. C'est ce qu'on appellera ici les élites collaboratrices.

Le terme est analytique, pas moral, et il ne pathologise pas le désaccord politique. Il désigne une position structurelle, identifiable par les intérêts matériels et les réseaux institutionnels qui la définissent, indépendamment des intentions des individus qui l'occupent. Un juge nommé par Ottawa qui statue sur les pouvoirs provinciaux n'est pas nécessairement de mauvaise foi. Mais sa position oriente ses intuitions juridiques d'une façon que celle d'un juge formé exclusivement dans les institutions québécoises n'orienterait pas de la même manière. C'est la différence entre un biais structurel et un complot: le premier est systémique et vérifiable, le second suppose une intention coordonnée que rien n'oblige à postuler.

Ce phénomène est documenté bien au-delà du cas québécois. Les empires modernes n'ont que rarement gouverné par la seule force. Ils ont recruté et formé des élites locales, leur offrant accès aux ressources, prestige institutionnel et stabilité personnelle en échange d'une loyauté au cadre existant. Frederick Cooper l'a montré dans *Colonialism in Question* (2005): l'intégration sélective des élites locales était un pilier du pouvoir impérial, plus efficace et moins coûteux que la répression. Citer Cooper ne revient pas à qualifier le Québec de colonie: c'est identifier un mécanisme observable dans tout système de dépendance politique formellement consenti, quel que soit le nom qu'on lui donne. La mécanique n'a pas besoin de l'étiquette pour fonctionner. Ce qui change avec la décolonisation formelle, c'est le vocabulaire. Les circuits de formation, de financement et de légitimation, eux, demeurent.

Ce que Frantz Fanon avait compris dès 1961 dans *Les damnés de la terre*, c'est que le principal obstacle à l'indépendance réelle n'est pas la résistance extérieure de la puissance dominante, mais la structure psychologique et matérielle des élites locales. Celles-ci, écrivait-il, "deviennent des intermédiaires de l'ordre dominant, incapables de concevoir un projet politique autonome." On objectera que des leaders comme René Lévesque ou Jacques Parizeau, tous deux formés dans et par les institutions canadiennes, ont précisément conçu et porté ce projet. L'objection confirme l'analyse plutôt qu'elle ne la réfute: ces trajectoires ont exigé une rupture consciente et coûteuse avec la socialisation d'origine. Elles sont l'exception qui révèle la règle, non sa réfutation. La règle structurelle n'interdit pas les dissidences; elle les rend rares, isolées et épuisantes.

Au Québec, ce phénomène prend une forme précise. L'indépendance n'est pas combattue par un contre-argumentaire politique cohérent. Elle est rendue irréaliste par la mise en scène continue de risques: instabilité des marchés, incertitude monétaire, fuite des capitaux, isolement diplomatique. Ces scénarios ne sont pas toujours faux. Leur problème est leur présentation systématique hors de tout cadre comparatif, jamais mis en rapport avec les coûts documentés du fédéralisme, jamais accompagnés d'une discussion sur les outils étatiques qui permettraient d'y répondre. D'autres nations de taille comparable, sans les ressources naturelles, la stabilité institutionnelle et le niveau de scolarisation du Québec, ont accédé à l'indépendance sans effondrement. Cela n'est presque jamais mentionné dans ces débats. On déplace ainsi une question de souveraineté vers un simple problème de gestion du risque, et les gestionnaires de risque, par constitution professionnelle, préfèrent l'ordre connu au changement incertain.

La concentration économique et médiatique est ici décisive. Power Corporation illustre, dans sa trajectoire historique, la géographie du pouvoir réel au Canada: des réseaux durables entre grande entreprise privée, pouvoir fédéral et formation des cadres dirigeants, tels que l'a documenté Alain Deneault dans *Réalités du pouvoir au Canada* (2014). Que la firme ait cédé ses actifs médiatiques en 2015 ne dissout pas la démonstration; elle invite à la généraliser. La concentration de la presse entre quelques groupes dont les intérêts économiques sont fondamentalement liés à la stabilité du cadre canadien produit le même effet sans qu'une directive soit jamais nécessaire. Ce qui est en jeu n'est pas une ligne éditoriale explicitement antisouverainiste, mais la promotion constante d'un imaginaire politique dans lequel le Canada est l'horizon naturel, stable, raisonnable. Le séparatisme n'y est pas interdit; il est traité comme une excentricité, un risque inutile, un retour en arrière. C'est plus efficace qu'une censure, parce que c'est invisible et sincère.

Ce rôle déborde largement la sphère médiatique. Il atteint les tribunaux, les grandes firmes de consultation, une portion substantielle de la haute fonction publique et de l'université. Ces institutions ne sont pas neutres: elles ont leurs propres normes de légitimité, leurs hiérarchies de prestige, leurs définitions implicites du sérieux. Un projet d'indépendance qui ne passe pas par leur validation est qualifié d'irresponsable, peu importe sa solidité technique. Et puisque beaucoup de ceux qui portent ce projet cherchent précisément cette validation, l'indépendance se retrouve à justifier son existence devant des arbitres dont la position institutionnelle oriente le verdict. Ce n'est pas une conspiration: c'est un biais systémique, identifiable, et parfaitement rationnel du point de vue de ceux qui le portent.



Il serait donc faux de conclure que ces élites sont des ennemis à désigner. La plupart agissent par conviction sincère, dans le cadre de valeurs qu'ils croient universelles. C'est précisément ce qui rend le phénomène difficile à contrer: on ne démontrera pas par la polémique ce qui est maintenu par la bonne conscience. Ce qu'on peut faire, c'est refuser de subordonner le projet d'indépendance à leur approbation et cesser de leur confier la définition des termes du débat.

L'enjeu pratique est la formation délibérée d'élites alternatives: des juristes, des économistes, des gestionnaires publics dont la compétence est indiscutable et dont la socialisation n'est pas fondée sur la pérennité du cadre fédéral. Les leviers existent: universités québécoises, fonction publique provinciale, organismes paraétatiques, think tanks indépendants. Si ces milieux restent marginaux dans le débat public, ce n'est pas par manque de talent, c'est parce que le système de validation décrit plus haut les maintient à la périphérie du sérieux reconnu. Nommer ce mécanisme est le premier pas pour le déjouer. Sans cette transformation, l'indépendance reste un projet sans appareil d'exécution. Elle peut gagner un référendum et perdre quand même, absorbée par les structures qu'elle prétend dépasser. Ce n'est pas une hypothèse: c'est la leçon répétée des indépendances postcoloniales, dans des contextes bien plus défavorables que celui du Québec contemporain.

Louis-Martin Carrière